

Zurich Assurance machines



Vos machines tournent à plein régime. Les affaires marchent bien. Mais que se passerait-il si une machine tombait soudainement en panne? Dans ce cas, l'assurance machines offre une protection complète.

Vos avantages en un coup d'œil

- Grâce à la prime fixe, vos frais restent constants, indépendamment de votre situation de sinistres.
- Une protection complète: les risques techniques, les défaillances humaines et les événements naturels sont couverts.
- Les frais de déblaiement, de sauvetage et les prestations en matière de construction/les outils et moules interchangeables/les frais de reconstitution des programmes et des données/les frais supplémentaires sont inclus jusqu'à 20% de la couverture de base.
- Couverture valeur à neuf pour les quatre premières années de service suivi de valeur vénale majorée pour le reste de la durée du contrat de leasing.
- La perte d'exploitation peut être assurée en cas de sinistre.

À qui profite l'assurance casco de machines et l'assurance machines?

Les entreprises ayant conclu un contrat de leasing auprès d'UBS pour des équipements techniques, des appareils, des machines ou des installations.

Prestations incluses

L'assurance machines vous protège contre les conséquences financières des sinistres survenant de façon soudaine et imprévue sur des machines stationnaires, des appareils techniques, des installations et des équipements mécaniques. Dans ce cadre, l'assurance machines couvre les dommages dus à des événements violents d'origine externe ainsi que les dommages d'exploitation internes.

Assurance de base

Dommmages causés par des causes externes

L'assurance machines prend en charge les dommages dus à des risques tels que les collisions, les chocs, les renversements ou les chutes et l'enlèvement.

Dommmages d'exploitation internes

L'assurance machines couvre également les dommages dus à des erreurs de manipulation, à un vice de construction, un défaut de matériel ou à une erreur de fabrication, les dommages résultant d'un court-circuit, d'une surcharge de courant ou d'une surtension ainsi que les dommages dus à des installations de sécurité défectueuses.

Assurances complémentaires

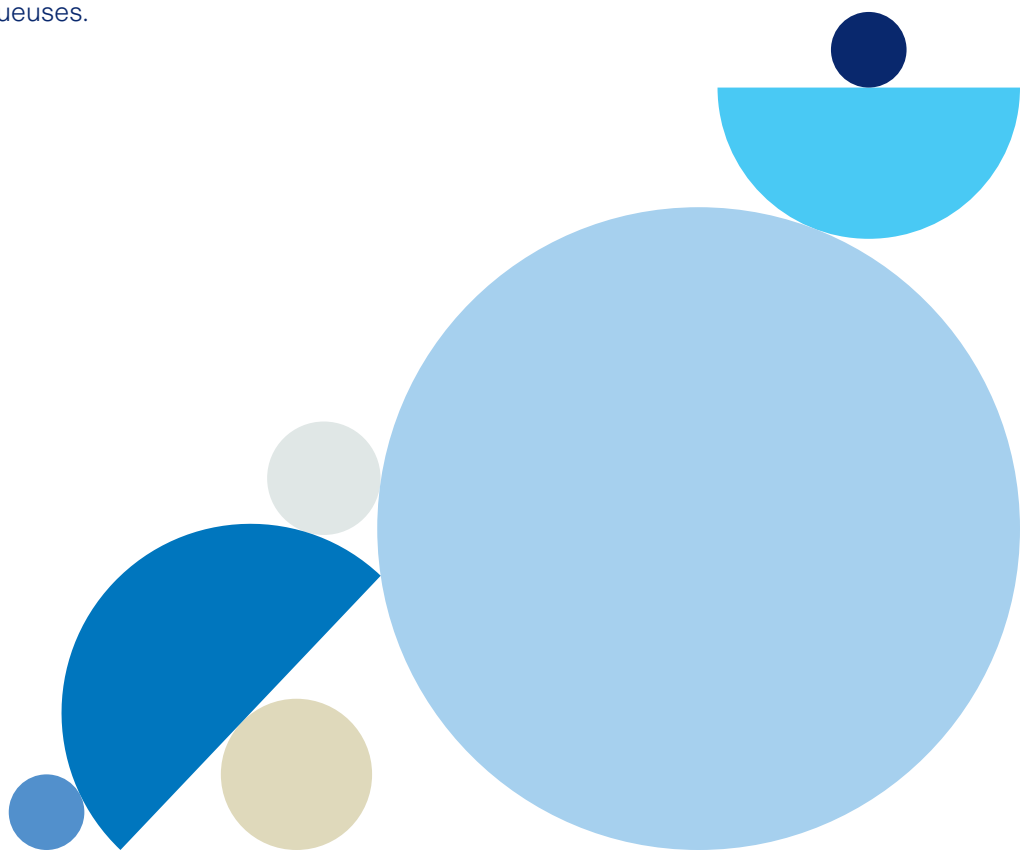
Objets et risques supplémentaires

Outre la couverture principale, les troubles intérieurs / les frais de déblaiement, de sauvetage et de prestations en matière de construction / les outils et moules interchangeables / les frais de reconstitution des programmes et des données / les frais supplémentaires sont également assurés.

Les dommages causés par un incendie, les événements naturels et le vol peuvent être assurés sur convention particulière.

Assurance en cas de perte de revenus ou de frais supplémentaires

Si vos machines et installations assurées sont immobilisées à la suite d'un dommage couvert, l'assurance perte d'exploitation couvre vos frais fixes tels que les salaires, les loyers, les intérêts du capital, etc. les frais supplémentaires pour le maintien de l'exploitation, les frais de réduction du dommage ainsi que le bénéfice d'exploitation que vous ne pouvez plus réaliser.



Type/couvertures d'assurance

	Machines	Perte d'exploitation
Objets et frais assurables		
Machines, installations et appareils techniques fixes et mobiles	●	○
Frais de déblaiement, de sauvetage et prestations en matière de construction	●	
Outils et moules interchangeables	●	
Équipement interchangeable pour machines de travail automotrices et mobiles	●	
Frais de reconstitution des programmes et des données	●	
Frais supplémentaires	●	
Couverture valeur à neuf pour les quatre premières années de service	●	
Couverture à la valeur vénale majorée en cas de dommage total	●	
Risques assurés		
Risques techniques		
Vices de construction, défauts de matériaux ou erreurs de fabrication	●	○
Courts-circuits, surintensités, surtensions, induction	●	○
Défaillances d'installations de mesure, de réglage ou de sécurité	●	○
Défaillance humaine		
Erreur de manipulation	●	○
Maladresse, malveillance	●	○
Causes externes/risques choses		
Collision, télescopage, renversement ou chute	●	○
Incendies et forces de la nature	○	○
Vol ou détournement	○	
Troubles intérieurs	●	

● Compris dans l'assurance de base ○ Extension de couverture en option



Vous souhaitez obtenir
des conseils ou de
plus amples informations?

N'hésitez pas à nous contacter:
chz.ubs.leasing@zurich.com
www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information
divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont
ces dernières qui font foi.

